

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Claire MAURANGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE à l'unanimité l'actualisation du règlement du Budget participatif de la Ville.

APPROUVE à l'unanimité l'extension du périmètre du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) au titre de sa compétence de service public de distribution de gaz et de sa compétence relative aux Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de collaboration pour le développement du réemploi avec l'entreprise CITEO.

APPROUVE à l'unanimité le contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune entre la Ville et GRDF.

PREND ACTE à l'unanimité de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024 afférent au Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024.

PREND ACTE à l'unanimité des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et établies pour trois ans, de 2024 à 2026.

AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'un technicien informatique avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France et tout document y afférent.